



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

#OUI AUX AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DES SALAIRES!

La politique salariale de la direction de la SNCF menée ces 15 dernières années ne cesse de faire reculer le salaire des cheminots.

La direction se dirige vers une 3^{ème} année de gel des salaires, entraînant la sous rémunération des qualifications. Ça suffit !

PAS DE PRIMES, MAIS DU SALAIRE

La part des primes dans la rémunération des cheminots a explosé. La direction utilise les EVS comme un levier managérial : augmentation du travail de nuit, heures supplémentaires, astreintes, primes au mérite ... sont autant d'arguments de la direction pour faire pression sur les cheminots désirant vivre de leur travail.

Ces primes achètent la dégradation des conditions de vie et de travail. Elles précarisent la rémunération des cheminots. L'intéressement, présenté comme moderne (il date de 1959 à la demande du patronat), est en réalité inférieur aux besoins des cheminots pour maintenir le pouvoir d'achat.

Toutes ces primes sont des leurres qui, au final, coûtent cher aux cheminots.

Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite du régime spécial. Elles ne financent pas la protection sociale. Elles entraînent la baisse des pensions, le déremboursement des frais de santé, l'allongement de la période d'activité...

LE SALAIRE EST UN TOUT

Le salaire net doit répondre aux besoins des cheminots et de leur famille pour vivre dignement : se loger, se nourrir, s'habiller, s'instruire, partager des loisirs...

Si nous partons de ces besoins, alors il y a nécessité de porter le SMIC à 1 800€.

Le salaire est le paiement de la qualification et de l'expérience. La grille SNCF, même imparfaite à son origine, est aujourd'hui écrasée. Un jeune embauché du collège exécution stagne en rémunération alors qu'il progresse en position, échelons et qualifications, au fur et à mesure qu'il apprend le métier.

Le salaire brut, grâce aux cotisations salariales et patronales, finance le régime spécial des cheminots et la sécurité sociale. Ce système par répartition de solidarité (chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins), mis en place par Ambroise Croizat en 1945, a permis un progrès social extraordinaire pour tous. Malgré une situation économique en ruine, le patronat de l'époque a été contraint de renier sur sa rente. Aujourd'hui, il cherche égoïstement à récupérer notre dû.



CHEMINOTS CONTRACTUELS TOUS ENSEMBLE

La direction a fait croire à de nombreux cheminots contractuels (à l'annexe C du RHO254), que la négociation de gré à gré leur était profitable. C'est faux !

Non seulement ils ne bénéficient pas de grille transparente pour la reconnaissance des qualifications, mais leur rémunération devient incomparable avec les autres cheminots.

Une augmentation générale des salaires, pour toutes et tous est indispensable !

LE PATRONAT NOURRIT LA FINANCE

Quand il répond à un besoin, le travail est créateur de richesses. Il n'est pas un coût!

Le grand patronat dilapide notre argent dans les dividendes aux actionnaires : les 1200 plus grands groupes ont versé 1 150 000 000 000 dollars de dividendes en 2015 (source « *Le Monde* »).

La SNCF paie par an 1,7 milliard d'euros d'intérêts aux banques pour une dette d'Etat. Pendant ce temps, la direction multiplie les achats de filiales coûteuses et a recours massivement à la sous-traitance. Tout cela se fait au détriment de la rémunération des salariés et des cheminots.

En 2016, les 10 plus hautes rémunérations de "SNCF Mobilités" se sont accordées une augmentation annuelle de 40 000 euros (plus de 11%) portant leur rémunération à 400 000 Euros... Elles ne connaissent pas la crise !

CHEMINOTES, CHEMINOTS, VOTRE TRAVAIL N'EST PAS UN COÛT

Il apporte au contraire une réponse inestimable aux besoins de transport de la Nation.

Ainsi, la table ronde nationale du 22 juin doit être placée sous haute surveillance ! Nous devons débloquer la situation et poursuivre la mobilisation sur ces sujets comme sur d'autres !

Par conséquent, la Fédération CGT appelle l'ensemble des cheminots à s'inscrire dans les initiatives revendicatives organisées par ses syndicats locaux et notamment celles qui auront lieu du 23 au 30 juin 2017.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :

Syndicat : Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

